

SALLE LE VALLON – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que la salle Le Vallon, mise en service fin 2010/début 2011, accueille différentes manifestations organisées par la Ville, les associations ou des entreprises privées.

Au vu des prestations (espaces convives, d'une capacité d'accueil maximum de 445 places assises, équipements de cuisine adaptés), les associations locales souhaitent pouvoir bénéficier de cet équipement dans le cadre de célébration d'anniversaires de leurs associations.

Considérant qu'afin de répondre à cette demande, il convient de modifier le règlement intérieur pour que la Ville prenne en charge les frais d'entretien à l'occasion des 10ème, 15ème...anniversaires des associations (tous les 5 ans),

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 10 décembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE la modification du règlement intérieur telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à LANDIVISIAU, le 17 décembre 2014

Le Maire,

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141219-2014708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...1.9.DEC. 2014

Et de la publication, le...1.9.DEC. 2014...

Fait à Landivisiau, le...1.9.DEC. 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL